



# Bulletin Officiel

N° 3742 Mercredi 08 Decembre 2010

— 15<sup>ème</sup> ANNEE — ISSN 0330-7174

## SOMMAIRE

### AVIS DES SOCIETES

#### AUGMENTATION DE CAPITAL

ARAB TUNISIAN BANK -ATB- 2-6

#### INFORMATIONS POST AGE

SOCIETE TUNISIENNE DE REASSURANCE « TUNIS RE » 7

COURBE DES TAUX 8

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM 9-10

## AVIS DES SOCIETES

### AUGMENTATION DE CAPITAL

#### VISA DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER :

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.**

### **ARAB TUNISIAN BANK - ATB-**

Rue Hédi Nouira - 1001 Tunis -

L'Assemblée Générale Extraordinaire de l'Arab Tunisian Bank réunie le 30/05/2008 a décidé d'augmenter le capital social de la banque de 40 MDT, pour le porter de 60 MDT à 100 MDT (En deux tranches de 20 MDT chacune : la première tranche au courant de l'année 2008 et la deuxième en 2010). L'Assemblée Générale Extraordinaire a également délégué au Conseil d'Administration les pouvoirs nécessaires pour fixer les modalités et les délais de réalisation de l'augmentation de capital. La première tranche de l'augmentation du capital de 20 MDT a été réalisée au cours de l'année 2008, et a porté le capital de 60 MDT à 80 MDT.

Usant des pouvoirs qui lui ont été conférés par l'AGE du 30/05/2008, le Conseil d'Administration du 27/05/2010 a arrêté les conditions de la deuxième tranche de l'augmentation de capital d'un montant de 20MDT, pour le porter de 80 MDT à 100 MDT en deux opérations simultanées, comme suit :

- Augmentation de capital par incorporation de réserves d'un montant de 5 000 000 DT par l'émission de 5 000 000 actions nouvelles de nominal 1 DT à attribuer gratuitement aux anciens actionnaires à raison d'une(1) action nouvelle pour seize (16) actions anciennes.
- Augmentation de capital en numéraire d'un montant de 15 000 000 DT par l'émission de 15 000 000 actions nouvelles au prix d'émission de 4,5 DT soit 1 DT de valeur nominale et 3,5 DT de prime d'émission, à raison de trois (3) actions nouvelles à souscrire en numéraire pour seize (16) actions anciennes. Les actions nouvelles souscrites seront libérées en totalité à la souscription.

#### **Caractéristiques de l'émission :**

Le capital social sera augmenté de 20 MDT réparti comme suit :

- 15 MDT par souscription en numéraire et par émission de 15.000.000 actions nouvelles.
- 5 MDT par incorporation de réserves et par émission de 5.000.000 actions nouvelles gratuites.

Toutes les actions à émettre seront nominatives et seront de catégorie ordinaire.

- Suite -

### **Augmentation de capital par souscription en numéraire :**

Le capital social sera augmenté de **15 MDT** par la création de **15.000.000 actions nouvelles** à souscrire en numéraire.

#### ***Prix d'émission :***

Les actions nouvelles à souscrire en numéraire seront émises à un **prix d'émission de 4,5DT**, soit **1DT de valeur nominale** et **3,5 DT de prime d'émission**.

Les actions nouvelles souscrites seront libérées du montant nominal et de la prime d'émission lors de la souscription.

#### ***Droit préférentiel de souscription :***

La souscription à l'augmentation de capital en numéraire est réservée, à titre préférentiel, aux anciens actionnaires ainsi qu'aux cessionnaires de droits de souscription en bourse tant à titre irréductible qu'à titre réductible. L'exercice de ce droit s'effectue de la manière suivante :

- **A titre irréductible :** A raison de **trois (3) actions nouvelles** pour **seize (16) actions anciennes**.

Les actionnaires qui n'auront pas un nombre d'actions anciennes correspondant à un nombre entier d'actions nouvelles, pourront soit acheter soit vendre en bourse les droits de souscription formant les rompus sans qu'il puisse en résulter une souscription indivise. L'ATB ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chaque action.

- **A titre réductible :** En même temps qu'ils exercent leurs droits à titre irréductible, les propriétaires et/ou les cessionnaires de droits de souscription pourront, en outre, souscrire à titre réductible, le nombre d'actions nouvelles qu'ils veulent.

Leurs demandes seront satisfaites en utilisant les actions nouvelles qui n'auraient pas été éventuellement souscrites par les demandes à titre irréductible.

Chaque demande sera satisfaite au prorata du nombre de ses droits de souscription exercé à titre irréductible, dans la limite du nombre d'actions demandé et en fonction du nombre d'actions nouvelles disponibles.

#### ***Période de souscription :***

La souscription aux 15.000.000 actions nouvelles à émettre en numéraire est réservée, en priorité, aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital social actuel et aux cessionnaires de droits de souscription en bourse, tant à titre irréductible que réductible et ce, du **16/12/2010 au 30/12/2010 inclus** \*.

---

\* Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs intermédiaires agréés administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du 30/12/2010 sont informés que leurs dépositaires procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

- Suite -

***Etablissements domiciliaires :***

Les souscriptions seront reçues et les versements effectués, sans frais, à tous les guichets de l'Arab Tunisian Bank (siège et agences) et auprès des intermédiaires en bourse.

En souscrivant, il devra être versé par action souscrite le montant de 4,5 DT, soit 1DT représentant la valeur nominale de l'action et 3,5 DT représentant la valeur de la prime d'émission.

Les fonds versés à l'appui des souscriptions seront déposés dans un compte indisponible ouvert auprès de l'Arab Tunisian Bank – ATB – agence centrale sous le N° 01-001-020-1192-0072-04-12.

Après répartition, les sommes restant disponibles sur les fonds versés, à l'appui des souscriptions à titre réductible non satisfaites, seront remboursées, sans intérêts, au guichet qui aurait reçu la souscription, et ce dans un délai maximum de dix (10) jours à partir de la date de clôture des souscriptions, soit au plus tard le **10/12/2010**.

***Modalités et délais de délivrance des titres :***

Les souscriptions à l'augmentation de capital seront constatées par une attestation portant sur le nombre d'actions détenues délivrée par l'Arab Tunisian Bank, sur présentation des bulletins de souscription.

***Mode de placement :***

Les titres émis seront réservés, en priorité, aux anciens actionnaires et/ou cessionnaires de droits de souscription en bourse.

**Augmentation de capital par incorporation de réserves et attribution gratuite d'actions :**

***Montant :***

Conjointement à l'émission d'actions en numéraire, le capital social sera augmenté par l'incorporation de **5 MDT**, à prélever sur les réserves de la banque, et la création de **5.000.000 actions nouvelles** à attribuer gratuitement aux anciens actionnaires détenteurs des 80.000.000 actions anciennes et aux cessionnaires de droits d'attribution en bourse à raison **d'une (1) action nouvelle gratuite pour seize (16) actions anciennes**.

***Droit d'attribution :***

Les actionnaires pourront exercer leurs droits d'attribution en bénéficiant gratuitement d'actions nouvelles conformément à la parité d'attribution ci-dessus définie ou céder leurs droits d'attribution en bourse. L'exercice du droit d'attribution commencera à partir du **16/12/2010**.

**Jouissance des nouvelles actions :**

Les actions nouvelles gratuites (5.000.000 actions) et les actions nouvelles souscrites (15.000.000 actions) porteront jouissance en dividendes à compter du **01/01/2011**.

**But de l'émission :**

Cette augmentation de capital s'inscrit dans le cadre de la consolidation des fonds propres de la banque et pour lui permettre de se conformer aux obligations des autorités de tutelle concernant les ratios spécifiques au secteur bancaire, notamment en matière de ratio de solvabilité et en prévision de l'entrée en application des normes relatives à Bale II.

En effet cette augmentation de capital a pour objectif :

- L'adoption des nouveaux métiers liés à la technologie financière (private banking, activités des marchés de capitaux ...).
- L'élargissement du réseau de la banque et l'augmentation de sa part de marché.

- Suite -

## **Renseignements généraux sur les titres émis :**

### ***Droits attachés aux valeurs mobilières offertes :***

Chaque action donne droit dans la propriété de l'actif social et dans le partage des bénéfices revenant aux actionnaires, proportionnellement au nombre d'actions émises.

Les dividendes non réclamés, dans les cinq ans de leur exigibilité, seront prescrits conformément à la loi.

Chaque membre de l'Assemblée Générale Ordinaire ou Extraordinaire a autant de voix qu'il possède et représente d'actions, sans limitation sauf exceptions légales.

### ***Régime de négociabilité :***

Les actions sont librement négociables.

### ***Régime fiscal applicable :***

Les dividendes des actions sont exonérés d'impôt.

## **Marché des titres :**

Les actions de l'ATB sont négociables sur le marché principal des titres de capital de la cote de la bourse des valeurs mobilières de Tunis. Par ailleurs, il n'y a pas de titres de même catégories qui sont négociés sur des marchés étrangers.

### ***Cotation en Bourse des actions anciennes :***

Les 80.000.000 actions anciennes composant le capital actuel de l'ATB inscrites à la cote de la Bourse, seront négociées à partir du **16/12/2010**, droits de souscription et droits d'attribution détachés.

### ***Cotation en Bourse des actions nouvelles souscrites en numéraire :***

Les 15.000.000 actions nouvelles à souscrire en numéraire seront négociables en Bourse à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire conformément aux dispositions en vigueur régissant les augmentations de capital des sociétés, séparément des actions anciennes jusqu'à la date de mise en paiement des dividendes de l'exercice 2010, date à partir de laquelle elles seront assimilées aux actions anciennes.

- Suite -

### ***Cotation en Bourse des actions nouvelles gratuites :***

Les 5.000.000 actions nouvelles gratuites seront négociables en Bourse à partir de l'ouverture de l'attribution, soit le **16/12/2010**, séparément des actions anciennes jusqu'à la date de mise en paiement des dividendes de l'exercice 2010, date à partir de laquelle elles seront assimilées aux actions anciennes.

### ***Cotation en Bourse des droits de souscription et des droits d'attribution :***

Les négociations en Bourse des droits d'attribution commenceront le **16/12/2010**.

Les négociations en Bourse des droits de souscription auront lieu du **16/12/2010 au 30/12/2010** inclus\*.

Il est à préciser qu'aucune séance de régularisation ne sera organisée au-delà des délais précités.

### **Tribunaux compétents en cas de litige :**

Tout litige pouvant surgir suite à la présente augmentation de capital est de la compétence exclusive du Tribunal de Tunis I.

### **Prise en charge par la STICODEVAM :**

Les actions nouvelles souscrites seront prises en charge par la STICODEVAM sous le code ISIN «TN0003600608» à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire.

Les actions nouvelles gratuites seront prises en charge par la STICODEVAM sous le code ISIN «TN0003600590» à partir de l'ouverture de l'attribution soit le 16/12/2010.

Les droits de souscription seront pris en charge par la STICODEVAM sous le code ISIN «TN0003600624» durant la période de souscription préférentielle soit du 16/12/2010 au 30/12/2010 inclus.

Les droits d'attribution seront pris en charge par la STICODEVAM sous le code ISIN «TN0003600616» à partir du 16/12/2010.

A cet effet, la STICODEVAM assurera les règlements/livraisons sur lesdits actions et droits négociés en Bourse.

Un prospectus d'émission constitué d'une note d'opération visée par le CMF sous le n° **10-0723** du **30 novembre 2010** et du document de référence « ATB 2010 » enregistré par le CMF en date du **30 novembre 2010** sous le n° **10-016**, est mis à la disposition du public auprès de l'ATB 9, rue Hédi Nouria -1001 Tunis-, de l'AFC intermédiaire en bourse 4, rue 7036 El Menzah IV, sur le site Internet du CMF : [www.cmf.org.tn](http://www.cmf.org.tn) et sur le site Internet de l'ATB : [www.atb.com.tn](http://www.atb.com.tn).

\* Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs intermédiaires agréés administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du 30/12/2010 sont informés que leurs dépositaires procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

**AVIS DES SOCIETES****Informations post AGE****Société Tunisienne de Réassurances  
- Tunis Re-**

Siège social : 7, Rue Borjine - BP 29 -1073 Tunis -

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Extraordinaire du 06 décembre 2010, La Société Tunisienne de Réassurance -Tunis Re publie, ci-dessous les résolutions adoptées :

**Première résolution**

L'Assemblée Générale Extraordinaire, après avoir examiné la proposition du conseil d'administration, décide d'augmenter le capital social de la société Tunisienne de Réassurances « Tunis Re » d'un montant de 30 Millions de dinars pour le porter à 75 Millions de dinars.

**Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité**

**Deuxième résolution**

L'Assemblée Générale Extraordinaire délègue au Conseil d'Administration tous les pouvoirs pour fixer les modalités et les conditions de l'augmentation du capital et la réaliser conformément à la législation en vigueur.

**Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité**

**Troisième résolution**

L'Assemblée Générale Extraordinaire charge le Conseil d'Administration de modifier l'article 6 des statuts après la réalisation de l'augmentation du capital.

**Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité**

**Quatrième résolution**

L'Assemblée Générale Extraordinaire charge le Président Directeur Général d'accomplir toutes les formalités de dépôt et de publicité légale des présentes.

**Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité**

<b>AVIS</b>
-------------

### COURBE DES TAUX DU 08 DECEMBRE 2010

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication) <sup>[1]</sup>	Taux interpolé	Valeur (pied de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	4,867%		
TN0008002420	BTC 52 SEMAINES 18/01/2011		4,871%	
TN0008002438	BTC 52 SEMAINES 01/03/2011		4,875%	
TN0008002446	BTC 52 SEMAINES 05/04/2011		4,879%	
TN0008002453	BTC 52 SEMAINES 10/05/2011		4,882%	
TN0008002461	BTC 52 SEMAINES 14/06/2011		4,886%	
TN0008000283	BTA 2 ans "4,3% août 2011"		4,891%	996,032
TN0008002479	BTC 52 SEMAINES 23/08/2011		4,893%	
TN0008000192	BTA 6 ans "6% 15 mars 2012"		4,914%	1 012,525
TN0008000259	BTA 4 ans "5% mars 2013"		4,952%	1 000,645
TN0008000200	BTA 7 ans "6,1% 11 octobre 2013"		4,974%	1 028,840
TN0008000143	BTA 10 ans " 7,5% 14 Avril 2014 "		4,993%	1 075,019
TN0008000127	BTA 12 ans " 8,25% 9 juillet 2014 "		5,002%	1 103,573
TN0008000184	BTA 10 ans " 7% 9 février 2015"		5,024%	1 072,370
TN0008000267	BTA 7 ans " 5,25% mars 2016"	5,065%		1 007,860
TN0008000218	BTZc 11 octobre 2016		5,171%	
TN0008000234	BTA 10 ans "6,75% 11 juillet 2017"		5,306%	1 077,880
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		5,562%	
TN0008000275	BTA 10 ans " 5,5% mars 2019"	5,607%		992,530
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"		5,606%	1 106,140
TN0008000291	BTA 12 ans " 5,6% août 2022"	5,606%		998,809

<sup>[1]</sup> L'adjudication en question ne doit pas être vieille de plus de 2 mois pour les BTA et 1 mois pour les BTCT.

Conditions minimales de prise en compte des lignes :

- Pour les BTA : Montant levé 10 millions de dinars et deux soumissionnaires,
- Pour les BTCT : Montant levé 10 millions de dinars et un soumissionnaire.

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

LIBELLE		Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2009	VL antérieure	Dernière VL		
<b>OPCVM DE CAPITALISATION</b>								
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>								
1	TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20-juil-92	130,635	135,015	135,037		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>								
2	FCP SALAMETT CAP	AFC	02-janv-07	11,562	11,742	11,812		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>								
3	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23-janv-06	1,180	1,210	1,211		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>								
4	SICAV AMEN	AMEN INVEST	01-oct-92	31,352	32,548	32,555		
5	SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17-mai-93	43,193	44,689	44,697		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL quotidienne</i>								
6	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	AXIS Gestion	28-mars-08	142,554	168,041	168,034		
7	FCP AXIS TUNISIE INDICE	AXIS Gestion	28-mars-08	618,245	699,779	699,658		
8	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15-oct-08	119,657	144,375	144,364		
9	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15-oct-08	114,675	133,445	133,448		
10	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15-oct-08	107,668	119,008	119,014		
11	FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18-mai-09	103,884	117,887	117,891		
12	FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23-oct-09	99,737	113,351	113,342		
13	FCP KOUNOUZ	TSI	28-juil-08	140,512	167,113	167,121		
14	FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06-sept-10	-	97,932	97,913		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>								
15	FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	30-mars-07	1 159,446	1 287,656	1 283,832		
16	FCP AXIS CAPITAL PROTEGE	AXIS GESTION	05-févr-04	1 989,862	2 243,847	2 247,971		
17	FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24-oct-08	112,477	124,365	123,612		
18	FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27-oct-08	111,738	123,799	123,660		
19	FCP FINA 60	FINACORP	28-mars-08	1 108,194	1 148,414	1 152,351		
20	FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04-mai-09	105,306	130,938	131,060		
21	AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16-mars-09	12,597	15,186	15,121		
22	FCP VALEURS QUIETUDE 2014	TUNISIE VALEURS	13-mars-09	5 227,909	5 862,028	5 845,359		
23	FCP VALEURS SERENITE 2013	TUNISIE VALEURS	15-janv-08	6 168,392	6 630,215	6 613,069		
24	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23-janv-06	2,018	2,390	2,382		
25	FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23-janv-06	1,668	1,891	1,890		
26	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15-sept-09	1,106	1,229	1,222		
<b>OPCVM DE DISTRIBUTION</b>								
LIBELLE	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dividende		VL au 31/12/2009	VL antérieure	Dernière VL	
			Date de détachement	Montant				
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>								
27	SANADETT SICAV	AFC	01-nov-00	15/04/10	4,060	108,334	107,940	107,960
28	AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	02-oct-95	24/03/10	3,950	104,705	104,247	104,269
29	AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	02-mai-06	05/03/10	3,991	105,146	104,845	104,866
30	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	01-nov-00	12/05/10	4,453	103,561	102,731	102,761
31	TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GERE	07-mai-07	19/04/10	3,425	103,057	103,548	103,568
32	SICAV AXIS TRÉSORERIE	AXIS GESTION	01-sept-03	27/05/10	3,976	107,137	106,854	106,872
33	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06-janv-97	10/05/10	4,289	104,221	103,639	103,668
34	SICAV TRESOR	BIAT ASSETS MANAGEMENT	03-févr-97	13/04/10	4,337	104,369	103,702	103,724
35	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSETS MANAGEMENT	16-avr-07	13/04/10	3,843	104,184	103,848	103,869
36	MILLENUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12-nov-01	18/06/10	3,955	106,171	105,764	105,777
37	GENERAL OBLIG SICAV	CGI	01-juin-01	13/05/10	4,100	103,266	102,644	102,670
38	CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17-déc-01	19/04/10	4,111	104,345	104,043	104,064
39	FINA O SICAV	FINACORP	11-févr-08	17/05/10	4,108	104,623	103,793	103,814
40	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	INI	07-oct-98	08/04/10	3,770	106,288	106,286	106,306
41	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20-mai-02	07/04/10	3,920	106,291	105,883	105,932
42	MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02-févr-10	-	-	100,000	102,437	102,458
43	SICAV RENDEMENT	SBT	02-nov-92	31/03/10	3,580	103,071	102,704	102,723
44	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16-oct-00	27/05/10	4,090	104,494	104,090	104,111
45	SICAV BH OBLIGATAIRE	SIFIB-BH	10-nov-97	10/05/10	4,088	102,662	102,191	102,213
46	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	SIFIB BH	06-juil-09	-	-	102,837	105,925	105,944
47	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05-juin-08	15/06/10	3,435	104,138	103,942	103,961
48	SICAV L'ÉPARGNANT	STB MANAGER	20-févr-97	10/05/10	4,162	103,032	102,477	102,498
49	AL HIFADH SICAV	TSI	15-sept-08	05/05/10	3,731	104,557	104,336	104,356
50	SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01-août-05	28/05/10	3,629	104,638	104,535	104,554
51	ALYSSA SICAV	UBCI FINANCE	15-nov-93	18/05/10	3,613	102,042	101,777	101,795

**TITRES OPCVM****TITRES OPCVM****TITRES OPCVM****TITRES OPCVM**

<b>FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE</b>								
52	FCP SALAMMET PLUS	AFC	02-janv-07	29/04/10	0,390	10,429	10,514	10,516
53	FCP AXIS AAA	AXIS Gestion	11-nov-08	24/05/10	4,952	102,811	103,783	103,806
54	FCP SECURAS	STB Manager	08-sept-08	05/04/10	3,441	101,111	101,331	En cours de liquidation
<b>FCP OBLIGATAIRES - VL HEBDOMADAIRE</b>								
55	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	CGF	25-févr-08	07/06/10	4,325	102,252	101,833	101,903
<b>SICAV MIXTES</b>								
56	ARABIA SICAV	AFC	15-août-94	22/04/10	0,770	70,388	76,662	76,571
57	ATTIJARI VALEURS SICAV	ATTIJARI GESTION	22-mars-94	12/05/10	1,685	136,395	160,358	160,360
58	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV	ATTIJARI GESTION	22-mars-94	12/05/10	19,014	1 355,316	1 606,072	1 606,124
59	SICAV PROSPERITY	BIAT ASSETS MANAGEMENT	25-avr-94	13/04/10	3,385	105,405	114,677	114,688
60	SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSETS MANAGEMENT	01-nov-01	13/04/10	2,853	113,757	120,341	120,338
61	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	08-déc-93	10/05/10	0,577	91,143	97,748	97,721
62	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26-juil-99	19/04/10	0,369	15,562	16,666	16,668
63	SICAV CROISSANCE	SBT	27-nov-00	31/03/10	4,222	254,450	284,043	284,044
64	SICAV BH PLACEMENT	SIFIB-BH	22-sept-94	03/05/10	2,116	49,465	53,347	53,347
65	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01-mars-06	28/05/10	0,184	1 890,601	2 310,445	2 310,261
66	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30-mars-94	27/04/10	1,977	74,615	80,936	80,939
67	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01-févr-95	29/04/10	1,418	57,159	59,055	59,059
68	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI FINANCE	01-févr-99	18/05/10	1,690	101,028	104,307	101,309
69	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI FINANCE	17-mai-99	18/05/10	1,801	106,984	115,713	115,715
70	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI FINANCE	10-avr-00	18/05/10	0,034	99,691	112,576	112,565
<b>FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE</b>								
71	FCP IRADETT 20	AFC	02-janv-07	29/04/10	0,280	11,531	11,764	11,765
72	FCP IRADETT 50	AFC	02-janv-07	29/04/10	0,230	12,327	12,800	12,800
73	FCP IRADETT 100	AFC	02-janv-07	29/04/10	0,135	15,797	16,912	16,910
74	FCP IRADETT CEA	AFC	02-janv-07	29/04/10	0,250	15,561	17,550	17,550
75	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30-juin-09	-	-	10,846	12,599	12,598
76	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08-sept-08	06/04/10	1,193	120,055	134,350	134,331
77	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03-avr-07	26/08/09	-	119,707	134,931	134,933
78	BNAC CONFIANCE FCP	BNA CAPITAUX	03-avr-07	26/08/09	-	116,320	129,170	129,171
79	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04-juin-07	28/05/10	0,351	17,671	21,173	21,171
<b>FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE</b>								
80	FCP AMEN PREVOYANCE	Amen Invest	01-févr-10	-	-	100,000	102,472	102,838
81	FCP AMEN PERFORMANCE	Amen Invest	01-févr-10	-	-	100,000	107,445	107,875
82	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSETS MANAGEMENT	15-janv-07	13/04/10	2,864	127,788	154,345	153,571
83	AL AMANAH ETHICAL FCP	CGF	25-mai-09	07/06/10	0,117	10,385	10,498	10,501
84	AL AMANAH EQUITY FCP	CGF	25-févr-08	07/06/10	1,935	115,099	126,395	125,490
85	AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25-févr-08	07/06/10	3,230	113,355	117,662	117,799
86	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15-nov-05	17/05/10	2,065	159,087	185,755	185,698
87	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15-nov-05	17/05/10	1,967	143,828	162,403	162,583
88	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15-nov-05	17/05/10	3,786	129,895	139,781	140,075
89	MAC EXCELLENCE FCP	MAC SA	28-avr-06	17/05/10	236,843	9 142,327	11 003,057	10 965,310
90	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20-juil-09	-	-	134,168	197,135	197,024
91	MAC ETHICAL FCP	MAC SA	04-oct-10	-	-	-	110,971	110,321
92	FCP SMART EQUITY	SMART Assét Management	01-sept-09	-	-	1 166,664	1 482,752	1 470,133
93	FCP SERENA VALEURS FINANCIERES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	27-janv-10	-	-	100,000	108,825	108,269
94	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03-mars-10	-	-	100,000	110,128	109,422
95	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30-nov-09	-	-	9 989,736	10 477,609	10 528,601

**BULLETIN OFFICIEL  
DU CONSEIL DU MARCHE FINANCIER**

8, rue du Mexique - 1002 TUNIS -  
Tél : 844.500 - Fax : 841.809 / 848.001

Compte bancaire n° 10 113 108 - 101762 - 0 788 83 STB le Belvédère - TUNIS -

e-mail : [cmf@cmf.org.tn](mailto:cmf@cmf.org.tn)

**Publication paraissant  
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés**

Prix unitaire : 0,250 dinar  
Etranger : Frais d'expédition en sus

Le Président du CMF  
Mr. Mohamed Férid EL KOBBI

**IMPRIMERIE  
du  
CMF**

8, rue du Mexique - 1002 TUNIS